

LA CHARTE DU RANDONNEUR



1 / Respect de l'environnement

Préservation de la nature : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

Gestion des déchets : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

Passage sur les chemins : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

Patrimoine bâti : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



3 / Sécurité et civisme

Préparation de la randonnée : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

Respect des autres usagers : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

Chiens en laisse : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur loopi.fr



Office de Tourisme Rochefort Océan
Tél. +33 5 46 99 08 60 - contact@rochefort-ocean.fr
www.rochefort-ocean.com

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17



14 km



3h30

CABARIOT, SAINT-HIPPOLYTE, TONNAY-CHARENTE LES PONTS DE LA CHARENTE



Création : CARO. Tous droits réservés. Création Graphique : Olivier Chérrin. ©IGN 2026 - Plan IGN - Autorisation N° 222607

© Simon David



3h30

14 km



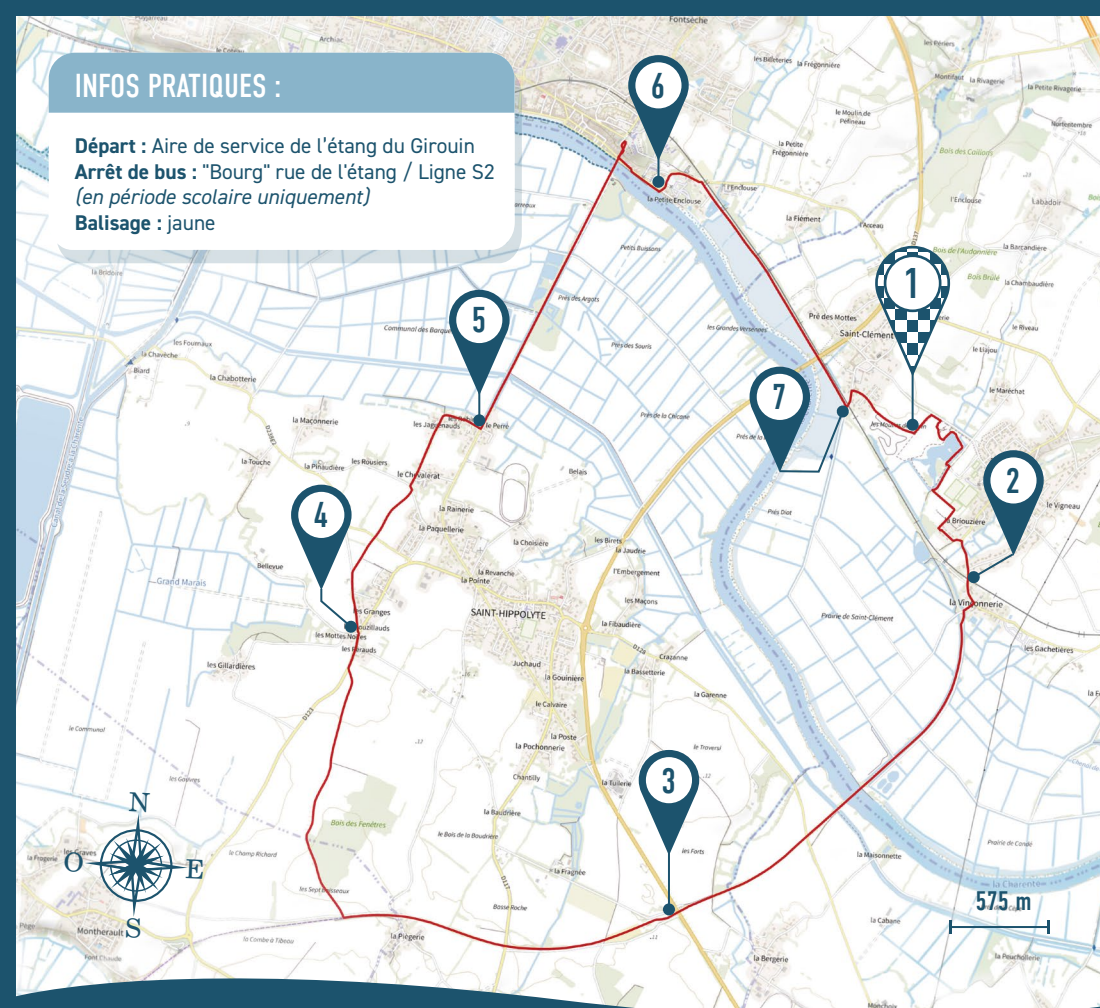
Dans le périmètre du Grand Site de France et de la zone Natura 2000, découvrir cette boucle et l'imposant Pont Suspendu de Tonny-Charente. Une randonnée entre nature et histoire.


PAS-À-PAS :


- 1 Depuis le parking, avancer jusqu'à l'étang et contourner le plan d'eau par la gauche. À la barrière de service prendre la petite route à droite. Longer le terrain de sport et s'engager à gauche dans un chemin qui mène à un lotissement. Le traverser. À la sortie, partir à droite jusqu'à la voie ferrée.
- 2 La traverser, suivre le hameau de La Vinsonnerie et tourner à droite. Lorsque les chemins se séparent, prendre à gauche. Monter sur le remblai d'une ancienne voie ferrée. Franchir la Charente par le Pont de la Cèpe, puis traverser la D128.
- 3 Passer sous la D137. Traverser la D117 puis, plus loin, une petite route. Après 250m, quitter la voie verte à droite par le petit passage arboré à droite. Longer en face le bois des Fenêtres. Prendre à droite sur la D123. La longer avec prudence.
- 4 S'engager dans la deuxième route à gauche. Tourner à droite dans le prolongement d'un vieux mur, sur un sentier enherbé. Continuer en face, traverser une route à la sortie du chemin puis immédiatement à droite rue des Jaguenauds qui se prolonge rue des Robins.
- 5 Emprunter à gauche la D123E2, en direction du Pont suspendu. Traverser le pont, descendre à gauche les escaliers. Au pied du pont, rejoindre la Charente et déboucher sur le Quai des Capucins sur un petit sentier.
- 6 Après l'aire de pique-nique, continuer à gauche, passer deux virages de la D124. Prudence. Poursuivre à droite sur un chemin arboré, entre la voie ferrée et la Charente. Continuer jusqu'à la fin de la piste.
- 7 Traverser la voie ferrée et prendre à droite, avant l'église Saint-Clément, la rue Lucien Lamothe. Continuer jusqu'à l'étang par un chemin de gravier et arboré.

INFOS PRATIQUES :

Départ : Aire de service de l'étang du Girouin
Arrêt de bus : "Bourg" rue de l'étang / Ligne S2
(en période scolaire uniquement)
Balises : jaune



 **Pont de la Cèpe :** Inauguré en février 1889, cette œuvre architecturale a été livrée afin de permettre le passage de la voie ferrée entre Rochefort et la Pointe-du-Chapus. Cette bifurcation de la ligne de Rochefort à Saintes a notamment favorisé le développement économique de Marennes, en facilitant le commerce de ses productions (sel, vins, bois, poissons, huîtres) ainsi que des produits chimiques de son usine.

 **Pont suspendu de Tonny-Charente :** L'ingénieur Lazare Dor propose les plans d'un pont suspendu dès 1831. Cette construction permettrait de remplacer le passage de bac sur la route royale Bordeaux - Saint-Malo. Ce n'est que le 24 août 1838 qu'une ordonnance royale autorise son édification. Sa longueur fait plus de 600 m pour une hauteur de 22 m, il est classé Monument Historique depuis 1988.

